Face-à-face

Pour ou contre une zone piétonne et un parking souterrain à Rive? Le Municipal de la Ville de Genève vient d'accepter un crédit de 2,3 millions visant à lancer les études d'aménagement et de circulation nécessaires au projet des Clés-de-Rive (zone piétonne et parking). Deux conseillères municipales expriment leurs opinions divergentes.

Clés-de-Rive: le bon compromis

L'invitée
Alexandra Rys
Conseillère municipale PDC
Ville de Genève

Un projet d'aménagement dans la zone de Rive, comprenant parking et piétonnisation, est soutenu dès 2009 par un Conseil administratif unanime. Et ce n'est pas surprenant, car il s'agit d'un exemple de compromis helvétique intelligent: on réaménage la surface de plusieurs rues pour les rendre aux piétons et à la mobilité douce et on enterre les places de stationnement.

La première opération rend agréable un périmètre dont le moins qu'on puisse dire est qu'il manque aujourd'hui cruellement de charme (et permet au passage de le mettre en conformité avec les normes en matière d'air et de bruit) et la seconde positionne les places de parc à proximité des commerces: rien que de très logique.

Attention toutefois aux demi-vérités. Le projet ne comporte pas de création de places de stationnement à proprement parler; il ne fait que compenser – à parité, c'est-à-dire un pour un – les places qui seront supprimées par les nouveaux aménagements de surface.

Ce principe de compensation est inscrit dans la loi depuis deux ans. En mars 2012, le Grand Conseil a en effet adopté une disposition qui, d'une part, instaure le «principe de compensation, notamment afin de récupérer de l'espace public à d'autres usages urbains que le stationnement» et, d'autre part, impose la simultanéité des opérations. En d'autres termes, il ne peut pas y avoir de construction de nouveau parking souterrain sans suppression de places de stationnement en surface… et réciproquement. Afin d'éviter la construction du nouveau parking, dit Clés-de-Rive, d'aucuns essaient de faire croire que la compensation peut intervenir dans les parkings existants. La législation est claire à cet égard: cela n'est possible que si le taux d'occupation des parkings ne dépasse pas 80% entre 8 et 18 h. Or, cette condition n'est pas remplie pour les parkings publics du secteur; elle ne l'est vraisemblablement pas non plus pour les parkings privés.

> «Le projet de parking a reçu du canton une autorisation préalable de construire sans qu'aucune opposition ne soit formulée!»

Fait suffisamment rare à Genève pour être souligné, le projet de parking (498 places voitures, dont une centaine serait réservée aux habitants et 388 places deux-roues), a reçu du canton une autorisation préalable de construire en mars 2014, sans qu'aucune opposition ne soit formulée! Preuve, s'il en est, du bon sens de la proposition. Un compromis, par définition, ne peut pas plaire à tout le monde. Mais son but est de satisfaire le plus grand nombre. Compte tenu de la législation cantonale – et au vu du résultat de la votation de 2002 lors duquel 57% des Genevois se sont prononcés contre le crédit d'étude de 50 rues piétonnes – on peut avoir, sur ce dossier, au moins une certitude: il y aura soit parking et piétonnisation soit… rien du tout.

Non à l'aspirateur à voitures!

L'invitée
Catherine Thobellem
Conseillère municipale
Les Verts Ville de Genève

Le prix à payer pour le développement des zones piétonnes en ville de Genève, qui est un enjeu prioritaire pour les Verts, est très cher, même beaucoup trop cher… On nous propose une étude de piétonnisation conditionnée avec la création d'un hyperméga parking de 886 places incluant les 2 roues motorisées. La loi précise qu'il faut compenser les places supprimées en surface par le même nombre en sous-sol.

C'est pourquoi, le recensement des parkings déjà existants dans ce périmètre est prépondérant. Et comme vous le savez déjà, dans un rayon de 750 mètres, cette zone est truffée de parkings, on en compte au moins de 6 pour un total de 3382 places avec un taux d'occupation qui ne dépasse pas le 75%. Les 25% des parkings publics inoccupés pourraient à eux seuls compenser la suppression en surface. Sans compter les milliers de places de parkings privés souterrains.

Petit rappel, Genève compte 80 500 places soit 236 pour 1000 habitants, Zürich 177, Bâle 190, Berne 205. Genève est donc largement en tête des villes Suisses comparables alors que 42% des ménages en ville de Genève ne possèdent pas de voitures. Par conséquent, pour eux, un parking supplémentaire s'avère inapproprié. Il s'agit là bien d'un problème de volonté politique. Sans choix, sans vision avec des réponses que l'on apportait dans les années 60.

> «La création d'un nouveau parking ne permet pas d'améliorer les conditions de circulation et la qualité de l'air»

De plus, la création d'un nouveau parking ne permet pas d'améliorer les conditions de circulation et la qualité de l'air au centre-ville. Bien au contraire, les parkings sont de véritables aspirateurs à voiture et favorisent encore plus la concentration du trafic motorisé et participe à l'augmentation de la pollution dans cette zone qui est déjà bien affecté.

Nous vous rappelons les récents pics de pollution à Genève et les conséquences sur la santé des plus vulnérables comme les personnes souffrantes, les enfants et les seniors.

La réduction du trafic individuel motorisé au centre-ville constitue l'un des objectifs principal de la lutte contre la pollution atmosphérique. Et la création d'un nouveau parking ne répond pas à cet objectif.

Nous souhaitons vivement faire avancer ce dossier, mais nous sommes confrontés à un dilemme de taille. Opter pour la piétonnisation au détriment de la fluidification du trafic et de la santé publique… Les Verts ne sont pas contre les parkings mais en périphérie et nous reviendrons sur cette thématique qui est une solution très concrète pour désengorger la ville, développer une autre mobilité et mieux protéger la population contre toutes les nuisances du trafic individuel motorisé.

Programme de législature

L'austérité occultée du Conseil d'Etat

Le gouvernement genevois a présenté hi er sa feuille de route pour la législature, un document qui se veut «un programme de rigueur et de transparence» mais qui pèche par ma nque de mesures concrètes et d'exemples de renoncements. Les choix douloureux sont reportés

L'essentiel

- **Protocole** La nouvelle Constitution l'y oblige: le Conseil d'Etat a présenté hier son programme de législature 2014-2018.
- **Argent** Parmi les rares mesures concrètes annoncées: celle des salaires dans la fonction publique, dans une version moins onéreuse.
- **Réactions** Les partis sont majoritairement déçus.

Eric Budry

On attendait beaucoup, peut-être trop, du programme de législature 2014-2018 que le Conseil d'Etat genevois élu en novembre préparait en secret depuis des mois. Présenté hier par les sept magistrats, le document promet en titre «d'annoncer la couleur et de déterminer les priorités». La couleur tire certes plutôt sur le gris, difficultés financières obligent, mais les priorités, elles, sont encore un peu floues. D'autant qu'on cherchera vainement des dates de réalisation ou des chiffres dans les 22 pages de ce programme.

François Longchamp, président du gouvernement, assume totalement l'absence presque complète de mesures d'économie ou de propositions de nouvelles recettes: «Nous ne voulions pas biaiser le message, explique-t-il. Tout cela figurera en revanche dans le plan que nous présenterons à l'automne avec notre projet de budget 2015.» Dont acte.

> «Nous aurions aimé présenter des propositions enthousiasmantes. Cela n'aurait toutefois été ni honnête ni conforme à la réalité»
> **François Longchamp**
> Président du Conseil d'Etat

Et quel est le message? «Nous aurions aimé présenter des propositions enthousiasmantes, poursuit le conseiller d'Etat. Cela n'aurait toutefois été ni honnête ni conforme à la réalité. C'est donc un programme de rigueur et de transparence que nous présentons.»

Trois priorités posées

Ce qui conduit à cette rigueur, ce sont deux éléments. En premier lieu, l'état inquiétant des ressources financières du Canton de Genève: niveau de la dette, augmentation constante des charges, incapacité à autofinancer les investissements. En second lieu vient les incertitudes concernant l'avenir: baisse inéluctable de la fiscalité des entreprises d'ici à quelques années et conséquences incertaines de la votation du 9 février sur les contingents. Serge Dal Busco, responsable des Finances, donne la mesure de l'effort à accomplir: «Genève vit au-dessus de ses moyens d'environ 100 millions de francs par an, auxquels il faut rajouter 200 millions pour autofinancer les investissements et maîtriser la dette.»

Partant de ce constat, le Conseil d'Etat a déterminé trois axes prioritaires: consolider les bases de la prospérité du canton, réformer le fonctionnement de l'Etat et maîtriser la dette, développer des ambitions collectives et améliorer la qualité de la vie. Sont présentées 24 actions et mesures supposées réaliser ces trois objectifs.

Fonction publique touchée

Peu de nouveautés sont à relever concernant la première priorité, qui traite grosso modo des conditions-cadres. On y décèle cependant des traces d'une colégialité bien comprise. Des minoritaires du gouvernement – le MCG Mauro Poggia et la socialiste Anne Emery-Torracinta – y expriment leur credo politique. La première évoque l'école intégrative, le mercredi matin d'école, un plan d'action pour la formation duale. Le second place la priorité à l'embauche pour les chômeurs. «La priorité des chances à l'embauche, pas la priorité à l'emploi», précise-t-il.

Mais le cœur de cible figure logiquement dans la deuxième priorité, là où l'on parle de l'Etat et de la dette. On y apprend que le Conseil d'Etat entend bien appliquer la réforme du système de rémunération des fonctionnaires (Score), mais veut désormais une opération qui ne coûte rien à l'Etat (*lire ci-dessous*). La réduction des états-majors (-2% en 2015) est aussi rappelée.

François Longchamp insiste sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, alors que Serge Dal Busco souhaite que la réforme de la fiscalité communale et celle de la péréquation intercommunale soient aussi menées à bien avant la fin de la législature. Autre décision importante: le Conseil d'Etat met en «stand-by» toutes les tâches supplémentaires que lui impose la nouvelle Constitution tant qu'il n'obtient pas des revenus supplémentaires. Cela concerne par exemple l'accueil préscolaire et parascolaire, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans ou l'instance de médiation.

Ebauches de nouvelles recettes

Le programme de législature promet peu de nouvelles recettes, mais il explore quelques pistes comme les redevances payées à l'Etat par les établissements publics, la taxation des plus-values foncières, un mystérieux impôt «sur certaines successions», ainsi qu'une fiscalité écologique basée sur le principe du polluer-payeur. Enfin, il n'est pas exclu que le Canton réalise quelques-uns de ses biens pour se donner un peu de marge de manœuvre financière.

Désormais inscrit dans la Constitution cantonale, le programme de législature va être étudié par le Grand Conseil. Le Parlement se prononcera sous la forme d'une résolution. Un refus constituerait un camouflet pour le Conseil d'Etat.

Lire l'éditorial en page une: «L'Etat choisit la stratégie du flou»

Le Conseil d'Etat au grand complet pour présenter le programme de législature. De gauche à droite: Luc Barthassat, Serge Dal Busco, Pierre Maudet, François Longchamp (président), Anne Emery-Torracinta, Mauro Poggia et Antonio Hodgers. LAURENT GUIRAUD

Les partis pas franchement enthousiastes

Les partis représentés au Parlement peinent à évaluer l'intérêt du document présenté hier par le Conseil d'Etat

Marc Bretton

Que dire du programme du gouvernement? Que le petit côté «churchillien» que le président du Conseil d'Etat François Longchamp semble avoir voulu lui donner échappe aux partis.

Le PDC déçu

«Je suis assez déçu, témoigne par exemple le chef de groupe PDC Bertrand Buchs, dont le parti compte deux représentants au Conseil d'Etat. Il aurait fallu des mesures fortes et un agenda. Et que voit-on? C'est un discours de Saint-Pierre bis sans ordre et sans décisions claires. Pourquoi attendre le budget 2015 pour annoncer ce qu'on veut? Pourquoi taire comment on veut remplir ses objectifs?» s'interroge l'élu.

PLR mi-figue, mi-raisin

Au PLR, dont deux élus siègent au gouvernement, le ton est plus enthousiaste: «Fini les promesses que l'on ne pourra tenir faute de moyens», écrit le parti. «C'est un programme sincère et responsable que livre le gouvernement, qui fixe des priorités, sans floritures», poursuit-on. Le député PLR Renaud Gautier est plus précis. Il salue le programme, mais ajoute: «Il est positif que le gouvernement explique que la situation n'est pas rose, qu'aujourd'hui 65% des dépenses partent dans les salaires, un ratio qui s'accroît régulièrement. Mais cela dit, il faudrait des propositions, un agenda pour attaquer le problème!»

Artillerie Verte

Chez les Verts, qui ne comptent qu'un élu au gouvernement, le ton est des plus frais. «Pour la sécurité, il y aura des postes et des infrastructures, constate la députée Sophie Forster Carbonnier. Mais tous les autres programmes devront se serrer la ceinture. Je suis choquée que le Conseil d'Etat reposse aussi facilement l'application des réformes importantes introduites dans la Constitution. Sur les recettes, on ne voit rien de précis et on n'a même pas reçu la liste des investissements mis à jour. Ce programme est peu consistant, peu dynamique et rempli de poncifs.»

«Bofs» socialiste

Même son de cloche au PS qui compte une élue au gouvernement. «Le Conseil d'Etat fait preuve de peu de vision politique en présentant les contours flous d'un programme qu'il va avoir bien du mal à mettre en œuvre avec les pertes fiscales chiffrées à plusieurs centaines de millions et les coupes budgétaires annoncées», souligne un communiqué du parti. Le député Roger Deneys reconnaît au texte le mérite de «relever l'impact négatif des baisses d'impôt et introduit des perspectives intéressantes sur le pollueur payeur. Mais ce n'est pas cela qui va sauver les finances du Canton.»

L'UDC: «Une coquille vide»

Sans représentant au Conseil d'Etat, l'UDC ne se met pas en quatre pour trouver des qualités au programme présenté: «C'est un texte vide. Une coquille», accuse la députée Christina Meissner. «On ne voit aucune mesure concrète, aucun calendrier. L'UDC souhaitait qu'on dise enfin aux Genevois que les caisses sont vides. On ne dit pas grand-chose et la population peut continuer à se bercer d'illusions.»

EaG: «Six mois pour ça?»

Ensemble à Gauche n'est pas non plus satisfait. «On nous prend pour des c…! Six mois pour en arriver à ça?» s'insurge la députée Salika Wenger, qui dénonce des «propositions brumeuses sur les revenus et limpides sur les coupes, à commencer par la baisse d'impôt sur les entreprises. C'est quand même le comble de se plaindre après de l'augmentation de la dette!»

Le MCG globalement satisfait

Des partis contactés, le MCG semble le plus content. «On reconnaît sur quelques points l'ADN du MCG sur l'emploi local et l'inflexion sécuritaire, la volonté de diminuer la dette et d'avoir une administration agile», se félicite le député François Baertschi, qui se dit «globalement satisfait».

La réforme des fonctions perd encore des atouts

● Le Conseil d'Etat a été peu clair sur les mesures concrètes d'économie qu'il entend prendre ces prochaines années, sauf sur une: le projet Score. Apparemment, le coussin financier visant à permettre l'entrée en vigueur de la réévaluation des fonctions est destiné à sauter. Coûtant 65 millions de plus que le système en place, Score vise à simplifier et à actualiser les grilles salariales et les innombrables fonctions au sein de l'Etat. Ce projet a été présenté en 2012 par David Hiler. Selon les simulations de l'époque, en cas d'application, 58% des fonctionnaires verraient leurs revenus augmenter, le reste les verrait bloqués, soit parce que leur nombre d'annuités maximum est déjà atteint, soit parce que leurs salaires sont plus élevés que ceux prévus par la future grille. A priori, la volonté de faire aboutir Score «sans charge supplémentaire pour le contribuable», comme le précise aujourd'hui le programme, ne devrait pas faciliter les discussions avec le personnel de l'Etat, dont une partie, notamment la police, est déjà vent debout contre la réforme.

Le texte du programme de législature étant peu clair, les organisations syndicales à l'Etat se montrent pour l'instant circonspectes. «Nous suivons cette affaire en observateurs inquiets», souligne Didier Crettol, responsable du Groupement des cadres de l'administration (l'association des cadres intermédiaires). «Il faut attendre encore pour mesurer les impacts précis de ce programme», ajoute Jacques Folly, de l'Union des cadres (cadres supérieurs). Le président du Cartel intersyndical, Patrick Flury, rappelle que les 65 millions du projet Score «étaient destinés à garder les droits acquis. S'il saute, chacun devra prendre ses responsabilités.» Le Cartel est d'ailleurs d'ores et déjà convoqué en assemblée générale mardi prochain. Le Syndicat des services publics (SSP), quant à lui, refuse Score depuis le départ.

Marc Bretton

Grand Genève: «Des structures plus claires»

● La question du Grand Genève apparaît au point 16 du programme de législature, sous le titre «Approfondir les liens au sein de l'agglomération». L'objectif principal du Conseil d'Etat peut se résumer en un mot: transparence. «Les structures du Grand Genève sont éminemment confuses», souligne le président du Conseil d'Etat François Longchamp.

Aux yeux de celui qui préside le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, c'est l'enseignement clé du vote genevois du 18 mai. «La complexité de ces structures a concouru à la méfiance que les citoyens ont exprimée au moment du vote sur les FVR.»

Et François Longchamp de lister les différentes instances de coopération transfrontalière: le comité régional franco-genevois qui date de 1973; le projet d'agglomération créé en 2007; le GLCT; le forum d'agglomération, etc. «Avant de poursuivre, nous devons nous appuyer sur des structures plus claires et plus transparentes.»

Pour autant, le président assure que la volonté de coopération reste intacte. «Au moment de dépenser les 204 millions de subventions fédérales *(ndlr: accordés au projet d'agglomération 3e génération)*, nous ne doutons pas que le nécessaire sera fait», ajoute-t-il.

Dernier point et non des moindres, le Conseil d'Etat souligne «son ambition de contribuer à la réalisation d'infrastructures d'importance régionale sur territoire français». A travers ce propos, c'est donc le principe de la contribution genevoise de 240 millions d'euros sur dix ans qui est réaffirmé. Alors même que le 18 mai le peuple a refusé le premier des crédits de ce fonds. Comment dès lors passer de l'ambition à la concrétisation? «La solution doit être négociée avec nos partenaires français et vaudois, esquive François Longchamp. Elle sera soumise à la transparence concernant l'utilisation de la compensation financière genevoise et à la clarification des structures.» **Marie Prieur**